

THÈME V - L'ENVIRONNEMENT, ENTRE EXPLOITATION ET PROTECTION : UN ENJEU PLANETAIRE

AXE I - EXPLOITER, PRESERVER ET PROTEGER LES MILIEUX

Introduction

En 2019, une série de milliers d'incendies qui se déroulent principalement dans la forêt amazonienne située au Brésil ont suscité une importante réaction de la communauté scientifique et internationale.

Cet exemple témoigne de la complexité des interactions entre les sociétés et leurs milieux, à toutes les échelles. Le milieu de la forêt amazonienne est **exploité** (agriculture, exploitations minières, bois, etc.). Il est aussi le théâtre d'**opération de préservation** (sous la pression de manifestations, au Brésil, et de la communauté internationale).

Il soulève des **enjeux géopolitiques** (nécessité d'une réponse commune entre pays frontaliers / impact des feux sur la composition de l'atmosphère, en dégageant du dioxyde de carbone, que la forêt stocke d'habitude : impact global)

DÉFINIR LE SUJET ENSEMBLE : quel est le sens de l'intitulé de cet axe ?

La nature vue comme une ressource (matières premières, etc.) : exploitation débutée au Néolithique, accélérée avec les Révolutions industrielles.

Sauver un milieu (fragile) d'une dégradation

Mesures pour limiter ou supprimer l'impact négatif des activités de l'homme sur son environnement

EXPLOITER, PRESERVER ET PROTEGER LES MILIEUX

Ensemble des conditions naturelles dans un écosystème donné

Interactions et tensions : l'exploitation génère le besoin de préserver / la protection peut gêner l'exploitation.

- 1 - ce sont des actions humaines, qui impactent les milieux
- 2 - progressivité relative à l'histoire des sociétés humaines : longue période d'exploitation => prise de conscience de la nécessité de protéger les milieux plus récente.

LE SUJET ABORDE EN DEFINITIVE LA QUESTION DES INTERACTIONS HOMMES ↔ MILIEUX = ENVIRONNEMENT. MAIS IL INSISTE PLUTÔT SUR LES ACTIONS DE L'HOMME SUR LES MILIEUX.

Source : Yann Bouvier

Du Néolithique jusqu'au XIX^{ème} siècle, les sociétés humaines ont envisagé les milieux naturels (c'est-à-dire les écosystèmes influencés par l'intervention humaine) comme pourvoyeurs de ressources à exploiter. L'humanité n'a pas cessé d'intensifier la pression exercée sur l'environnement, particulièrement lors des Révolutions industrielles débutées au XIX^{ème} siècle, afin d'assurer leur développement.

Elle a ainsi modifié les équilibres naturels, ce qui a précipité la dégradation des milieux naturels, conduit à l'épuisement d'un grand nombre de ressources naturelles, et accru les risques (de feux de forêts, d'inondations, etc.). Ces bouleversements ont conduit progressivement et récemment les sociétés humaines à repenser leur relation à l'environnement, dans le but de préserver les milieux fragiles (à partir du XIX^{ème} siècle), puis de limiter ou supprimer l'impact négatif des activités de l'homme sur les milieux naturels : c'est la protection environnementale.

Problématique :

Par quels processus l'Humanité est-elle passée d'une exploitation de son environnement à la prise de conscience de la nécessité de la préserver et de la protéger ?

I - Des milieux exploités de plus en plus intensément par l'Homme : de la Préhistoire à nos jours

Obj : Comprendre le rôle des individus et des sociétés dans la transformation et l'exploitation des milieux.

Selon l'anthropologue **Claude Lévi-Strauss (1908-2009)**, il y a eu deux ruptures majeures dans l'histoire de l'humanité : la révolution néolithique et la révolution industrielle.

Chacune s'est traduite par une évolution du rapport des sociétés humaines aux milieux naturels, avec une accélération de l'**anthropisation** (transformation d'espaces de milieux naturels sous l'action de l'homme).

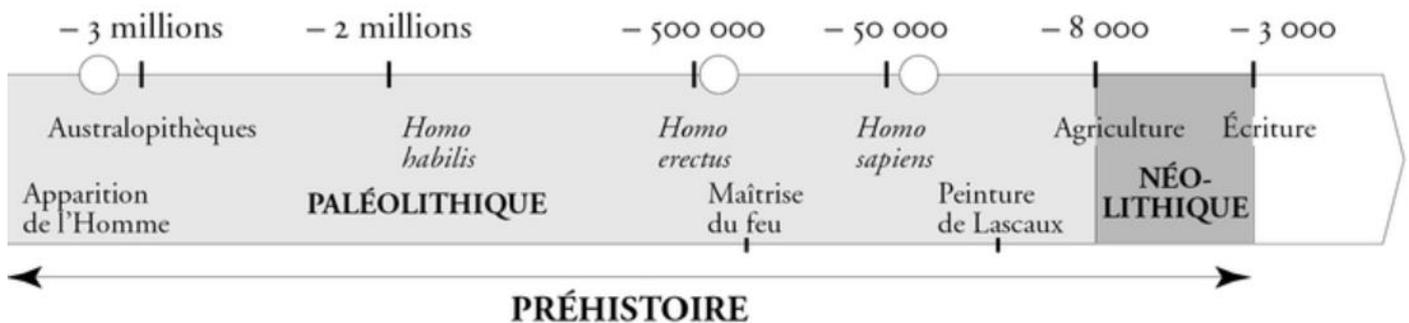
La notion de révolution industrielle apparaît au 19^e siècle dans les écrits de Friedrich Engels (auteur du *Manifeste du Parti Communiste* avec Karl Marx) et d'Arnold Toynbee (historien et réformateur anglais). Cette notion permet de désigner un « changement qualitatif majeur qui touchent autant les rapports sociaux et régulation politique que le volume ou les techniques de la production » (Claire Lemerrier).

Le terme **révolution** évoque un changement radical et une mutation profonde des structures politiques, sociales et économiques. Elle est considérée comme une rupture favorisant la croissance à partir de facteurs favorables permettant de nouvelles inventions.

A) La Révolution Néolithique, une rupture majeure ?

Dans les années 1950, le terme de révolution néolithique se généralise dans la communauté scientifique pour désigner l'ensemble des changements techniques et sociétaux ayant eu lieu au Proche-Orient ancien.

Ce terme est inventé par un archéologue australien (Vere Gordon Childe) qui oppose les « prédateurs de la nature » (*food gathered*) du Paléolithique aux « producteurs de nourriture » (*food producers*) du Néolithique.



* Des chasseurs cueilleurs aux agriculteurs

Avant la révolution Néolithique, les hommes sont des chasseurs-cueilleurs. Au Paléolithique, ils sont nomades et vivent des ressources qu'ils prélèvent directement dans leur environnement (chasse, pêche et cueillette).

A partir du Néolithique, le rapport nouveau de l'Homme à son milieu s'observe par la naissance de premières formes de sédentarisation au bord d'un cours d'eau ou d'un fleuve (nutrition grâce à la pêche). Conjointement avec la naissance de l'agriculture, cette sédentarisation concerne de plus en plus d'êtres humains.

La sédentarisation s'organise par la construction d'habitats structurés, composés d'une pièce principale où se trouve le foyer. Ces habitats sont eux-mêmes structurés de façon communautaire, pour faciliter la gestion des denrées agricoles.

L'archéologie et ses méthodes scientifiques ont permis de connaître le mode de vie des premiers paysans, malgré l'absence de vestiges monumentaux ou de traces écrites.

Par exemple, le nombre de sépultures permet de connaître l'importance des peuplements, l'âge moyen des individus, leurs maladies et carences, la nature de leurs blessures éventuelles. De même, les restes retrouvés sur place nous renseignent sur la composition de leurs repas ou les techniques de culture utilisées.

Cette sédentarisation est le résultat d'une modification par l'Homme du milieu, par la domestication d'animaux sauvages et par la sélection de graines ayant permis la naissance de l'agriculture.

Elle est liée des évolutions techniques importantes : usage d'outils en pierre polie, invention de la poterie. Elle est par ailleurs favorisée par une modification du climat (climat plus doux) vers 12 000 - 10 000 av notre ère.

Cet accès facilité à une nourriture en quantité plus importante a favorisé le boom démographique ; « la domestication des animaux et des plantes stabilise les ressources alimentaire et de mettre relativement les populations qui l'ont adopté à l'abri des disettes » (Jean-Paul Demoule, archéologue).

Par la suite, la nécessité de subvenir aux besoins alimentaires des humains a conduit à une modification encore plus importante du milieu, les déboisements permettant d'étendre les surfaces agricoles exploitées.

Cette modification du milieu a ensuite des conséquences sociales : l'organisation du cadre de vie des êtres humains dans des cités-Etats, l'apparition de l'écriture et du calcul, la naissance des inégalités sociales et des formes de violences.

La révolution néolithique s'est déroulée de façon décalée dans le temps et l'espace. Elle débute il y a environ 9 000 000 ans au Proche-Orient, elle s'est diffusée vers l'Asie du Sud, l'Afrique et l'Europe, puis l'Amérique, mais plus ou moins rapidement selon les contraintes liées au climat et au relief qui ont pu déterminer les migrations humaines.

Les différenciations entre foyers de domestication se créent selon le type de plantes et d'animaux concernés, selon les zones bioclimatiques : mil, sorgho, riz africain et bouf en Afrique ; blé et orge au Proche-Orient ; pomme de terre, maïs et lama dans les Andes. Elles se créent aussi en fonction des itinéraires qui ont été suivis : dans le cas de l'Europe, la carte montre un itinéraire le long des côtes méditerranéennes et un autre qui a suivi le Danube. Ces différenciations ont donné naissance à différentes traditions culinaires, des savoirs faire et techniques agricoles spécifiques. Il a pu se produire ensuite des innovations, des transferts de savoir-faire, des échanges.

* La Révolution Néolithique, une Révolution environnementale

A la faveur de la révolution néolithique, les hommes accroissent leur emprise sur leur environnement.

En effet, l'invention de l'agriculture est le résultat d'une intervention de l'homme dans son environnement, par la sélection de certaines plantes qu'il regroupe et protège dans des champs (orge, blé, millet...) et par la domestication de certaines espèces animales (buffle, porc, bœuf...).

Lieux	Espèces domestiquées
Bassin chinois du fleuve Jaune et du Yangzi	Millet - Riz - Poulet - Porc - Chien - Buffle
Proche-Orient	Orge - Blé - Chien - Mouton - Porc - Chèvre - Bœuf
Nouvelle-Guinée	Banane - Taro - Porc
Andes	Piment - Pomme de terre - Maïs - Haricot
Mexique	Courge - Avocat - Maïs - Haricot
Afrique	Sorgho - Mil et peut-être le Bœuf

Là où la révolution néolithique se produit, en entraînant une modification profonde des écosystèmes, elle affecte la biodiversité et entraîne la disparition progressive d'un certain nombre d'espèces sauvages, tels que l'auroch européen.

L'usage de nouvelles innovations techniques agricoles (agriculture irriguée, tractation animale, usage de la roue, puis travail des métaux) permettent de générer des surplus, ce qui accorde une place de plus grande à la propriété agraire, puis à la création d'une division du travail.

Enfin, l'usage de plus en plus important de l'écriture (3500 av. notre ère) s'effectue dans le cadre d'affirmation de ces sociétés agraires qui se sédentarisent. Les sociétés s'organisent au sein de cités-Etat et de royaume ou le pouvoir central s'affirme, grâce au prélèvement d'impôts.

Cette sédentarisation voit donc l'affirmation de la propriété privée, de la naissance des premières formes d'inégalités sociales avec l'affirmation de la propriété privée.

Ainsi, ces profondes transformations font dire à certains climatologues que l'Anthropocène (= avènement des hommes comme principal moteur des changements sur Terre) débute avec le Néolithique.

* Le Néolithique, une Révolution ?

Cette vision doit être fortement nuancée car :

- Les activités humaines ont eu une influence sur l'environnement avant même la révolution néolithique. Ainsi, les hommes du Paléolithique semblent avoir une part importante de responsabilité dans la disparition de certaines espèces animales de grande taille, comme les mammouths.
- L'Anthropocène sous-entend un bouleversement global, or la production de gaz à effet de serre (du fait des défrichements essentiellement) est sans commune mesure avec celles produites à partir du XIX^{ème} siècle, dont l'impact climatique a été bien plus considérable.
- La révolution néolithique ne concerne cependant pas toute l'humanité et s'est diffusée lentement (sur 7.000 ans). Jusqu'à l'époque contemporaine, il subsiste des populations de chasseurs-cueilleurs (Aborigènes d'Australie, Sociétés amérindiennes, Inuits). Le maintien de ce mode de vie s'explique par l'hostilité de certains milieux naturels ou par la volonté de maintenir certaines traditions ancestrales.

B) L'héritage Néolithique jusqu'au Temps modernes

* Une pression continue sur l'environnement

La révolution néolithique détermine durablement le rapport des hommes à la nature, c'est-à-dire une pression continue sur les ressources, et jusqu'aux temps modernes, notamment en lien avec la croissance démographique continue.

L'augmentation de la production agricole est rendue possible par l'extension des surfaces cultivées, aux dépens de la nature sauvage. Cela suppose des opérations de défrichement, ainsi que la mise en culture de zones marécageuses.

Le développement de l'artisanat au moyen-âge impacte l'environnement car il nécessite une intensification des activités d'extraction minière, il est à l'origine de formes de pollution, notamment dans les villes. C'est la raison pour laquelle ces activités sont localisées en périphérie des villes, et réservées à des catégories d'habitants marginalisés par les pouvoirs locaux.

* Mondialisation et environnement

A partir du 15^e siècle, les Européens se lancent à la conquête du monde, et colonisent l'Amérique et une partie de l'Afrique. L'exploitation des ressources naturelles du nouveau-monde relève d'une économie destructrice de l'environnement, qui ne se soucie pas du renouvellement de l'écosystème.

Cette première mondialisation a des conséquences sur l'environnement en Europe.

Par exemple, la construction navale exerce une pression nouvelle sur les forêts, tandis que l'essor de la métallurgie se fait en lien avec le développement des activités d'extraction minière qui bouleverse les paysages.

C) La Révolution industrielle et ses impacts environnementaux

« La Révolution industrielle, c'est la naissance de notre monde » (Jean-Pierre Rioux, *La révolution industrielle*, 1971). La notion de « révolution industrielle », utilisée dès le 19^e siècle, désigne un processus historique sur le long terme qui transforme une société à dominante agricole et artisanale en une société industrielle et commerciale.

* Une intensification de la pression sur les ressources naturelles

La « première industrialisation » (Patrick Verley) commence en Europe à la fin du 18^e siècle. Elle débute en Angleterre, puis se diffuse, à des rythmes différents, dans toute l'Europe, puis l'Amérique du Nord et le Japon, mais également dans le monde colonial grâce aux transferts technologiques depuis l'Europe. Cela passe par une série d'innovations techniques (invention de la machine à vapeur par James Watt en 1769), par une amélioration des rendements agricoles, par l'apparition des usines et par une augmentation de la productivité de travail. Elle implique un recours intensif aux ressources naturelles du sol et du sous-sol (charbon, fer, pétrole).

La première phase d'industrialisation (ou révolution industrielle) débute à la fin du 18^e siècle et se poursuit jusque dans les années 1870. Elle marque l'essor des activités minières, avec un essor spectaculaire de l'extraction des charbons et du fer, indispensable pour faire fonctionner les machines à vapeur, pour assurer le fonctionnement de la sidérurgie et celui des chemins de fer.

La seconde phase d'industrialisation (an. 1880-an. 1960) repose essentiellement sur la découverte du pétrole et l'invention de l'électricité.

Le nord-est des États Unis, connu sous le nom de « *manufacturing belt* » qui devient le foyer de la 2^e révolution industrielle à la fin du XIX^e siècle. Alors que l'industrialisation se diffuse en URSS dans l'entre-deux guerres, le mouvement gagne à son tour l'Afrique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Inde et le Moyen-Orient après 1945. Les dernières décennies du XX^e siècle voient le phénomène toucher la Chine et l'Asie du Sud-Est, à travers d'importantes délocalisations depuis les pays anciennement industrialisés.

Elle conduit donc à l'utilisation massive de ressource en eau (hydroélectricité), au développement de l'extraction des énergies fossiles, ainsi qu'à l'essor de la production de caoutchouc utilisé par l'industrie automobile.

Depuis la fin du XX^e siècle, une 3^e phase d'industrialisation s'observe avec le développement des technologies de l'information et de la communication. Parallèlement, l'Afrique s'industrialise à son tour, depuis des foyers asiatiques, européens et sud-africains.

Avec la mondialisation et la généralisation de la division internationale du travail (DIT), plusieurs pays, qualifiés de l'argent, s'industrialisent. Cette diffusion a des impacts sur les modes de vie et l'urbanisation, ce qui soulève des questions environnementales.

Bilan :

Le phénomène d'industrialisation n'est pas continu dans le temps. Il procède, selon le doc. 2 par cycles, mis en évidence par l'économiste russe Kondratieff : chaque cycle est porté par un ensemble d'activités économiques. Elles se développent à partir d'une source d'énergie qui se généralise, d'abord le charbon, puis l'électricité et le pétrole, et enfin l'énergie atomique. Après une période de croissance de plusieurs décennies se produit une crise et le cycle entame une phase de déclin plus ou moins rapide, tandis que le relais est pris par de nouvelles activités.

* Les conséquences environnementales de la Révolution industrielle

La révolution industrielle dégrade l'environnement par les pollutions qu'elle génère.

Cette prise de conscience se fait dès le XIX^e siècle. Le socialiste Charles Fourier mentionne dès 1821 son inquiétude au sujet « du déclin de la santé du globe », la Terre étant alors considérée comme un organe vivant. Le terme « pollution » apparaît d'ailleurs dans les années 1860 en France.

En effet, l'industrialisation altère la qualité des eaux et de l'air, elle provoque parfois des catastrophes environnementales, comme le smog de Londres, responsable de la mort de plusieurs milliers de personnes en 1952.

La croissance démographique qui accompagne la révolution industrielle produit une pression nouvelle sur la nature. C'est dans ce contexte qu'est formulée la théorie malthusienne, par l'économiste Thomas Malthus dans un essai rédigé en 1798. Il formule le premier sa crainte des effets dévastateurs de la croissance démographique. Il en tire une loi naturelle des sociétés: la population croît plus rapidement que ses ressources, jusqu'à ce qu'interviennent des freins ou des limites à cette croissance (nommés *checks*). Ces derniers entraînent la population à un niveau permettant de nourrir l'ensemble.

La modernisation de l'agriculture favorise l'extension des cultures aux dépens de la forêt et des espèces sauvages. Ainsi, le bison est victime de la conquête de ouest et de la mise en culture des grandes plaines américaines au 19^e siècle. De même, la ruée vers l'or dans l'Ouest américain détruit l'environnement (déforestation, extraction minière, pollution des sols à l'arsenic).

Au XX^e siècle, le développement des pesticides affecte l'environnement par les pollutions qu'il génère.

La révolution industrielle s'accompagne d'une révolution des transports, qui a aussi des conséquences environnementales. Au XX^e siècle, elle favorise par exemple l'apparition d'un tourisme de masse, peu respectueux des écosystèmes.

Pour beaucoup d'historiens, la révolution industrielle entraîné une rupture profonde dans les relations entre les hommes leur environnement : la pollution atmosphérique, qui devient massive et la fin du 19^e siècle, aurait causé, au 20^e siècle, davantage de morts que les deux guerres mondiales.

C'est à partir des années 1850 que les températures repartent à la hausse. L'historien Mike Davis montre que plusieurs régions colonisées par les européens ont été victimes d'une série de famine catastrophique à la fin du 19^e siècle, en Afrique, en Asie et au Brésil. Il explique ce phénomène par des facteurs climatiques, mais également par la brutalité avec laquelle les européens imposent leur modernité technique et industrielle, ce qui a eu pour conséquence de déstabiliser profondément les sociétés.

Bilan	La Révolution Néolithique	La Révolution Industrielle
Des inventions	<ul style="list-style-type: none"> - Premières trace de sédentarisation - Invention de l'agriculture - Invention de l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Invention de la machine à vapeur - Fabrication d'acier - Découverte du pétrole - Invention de l'électricité □ moteur à explosion
Une diffusion mondiale	Naissance au Proche-Orient □ en Chine, au Mexique, dans les Andes, en Afrique	Naissance en Europe Occidentale, puis en Europe Centrale □ Etats-Unis, Japon
Une croissance démographique	De 8 millions à 100 millions, en 7.000 ans	De 0.98 à 2.52 milliards entre 1800 et 1950 = Transition démographique

II - De la maîtrise de la nature à la protection de l'environnement

A) Maîtriser la nature et l'environnement sous l'ancien régime

* Penser la nature et l'environnement sous l'ancien régime

Sous l'Ancien régime, la nature sauvage suscite la crainte. Les espaces naturels, comme les forêts et les montagnes, sont pensés comme inhospitaliers et dangereux, source de peur. Les théories médicales, inspirées de l'héritage antique, considèrent que ce qui entoure l'homme, notamment l'air et l'eau, détermine sa santé.

Les sociétés ne se préoccupent pas de protéger la nature et l'environnement. Des États monarchiques prennent parfois des mesures destinées à préserver ou encadrer l'usage des ressources, mais cela ne relève pas de considérations écologiques.

Par exemple, lorsque Louis XIV promulgue l'ordonnance qui réglemente l'usage des eaux et forêts (1669), l'objectif est de fournir à la marine de guerre les ressources en bois dont elle a besoin.

* L'idée de progrès et l'asservissement de la nature

A la fin du 18^e siècle, avec le développement de la philosophie des Lumières s'impose l'idée que le progrès humain suppose un asservissement de la nature. Elle doit donc être maîtrisée et exploitée au bénéfice des êtres humains, pour contribuer à leur bonheur et faire reculer la misère.

Au temps de l'industrialisation, les pouvoirs publics prennent des mesures destinées à faciliter l'exploitation de l'environnement.

Par exemple, en 1810, Napoléon premier prend un décret relatif aux manufactures polluantes, dont l'objectif est d'instaurer une sorte de droit à polluer contre une compensation financière ; l'objectif n'est donc pas de limiter les nuisances industrielles.

B) Protéger la nature et l'environnement à partir du 19^e siècle

* Sanctuariser la nature et les paysages naturels

« Votre monde est superbe, et votre homme est parfait !

Les monts sont nivelés, la plaine est éclaircie ;

Vous avez sagement taillé l'arbre de la vie ;

Tout est bien balayé sur vos chemins de fer ;

Tout est grand, tout est beau, mais on meurt dans votre air. »

Alfred de Musset, *Rolla*, poème de 1833

Au début du 19^e siècle, le mouvement romantique suscite un intérêt nouveau pour la nature, dans un contexte d'affirmation de la civilisation industrielle de la modernité. La nature apparaît alors comme un lieu à préserver. Ce sentiment se renforce tout au long du siècle, à mesure que les promesses de bonheur liées à l'industrialisation sont déçues.

Cette prise de conscience de la nature a conduit à la protection de certains espaces naturels remarquables, avec l'affirmation de la notion de patrimoine naturel.

En 1872, le parc naturel de Yellowstone est créé aux États-Unis. Des mesures seront également prises pour protéger certaines espèces menacées, comme le bison, victime de la surchasse.

* Protéger l'environnement pour protéger les hommes

Au 19^e siècle, les nuisances générées par l'industrialisation soulèvent des réactions et des protestations de plus en plus nombreuses. C'est dans ce contexte que se développe le mouvement de l'hygiénisme, qui milite en faveur du

développement de pratiques visant à améliorer la santé (bains de mer, promenades en montagne, pratique de sports).

L'hygiénisme inspire des mesures de protection de l'environnement, souvent prise par les municipalités. L'objectif est souvent d'améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, notamment par la création de systèmes d'adduction d'eau

Au 20^e siècle, les prises de conscience environnementale et écologique se font de plus en plus aigu. Des mesures sont prises pour garantir à la fois la santé humaine et la biodiversité.

Par exemple, dans plusieurs pays, le DDT, un pesticide responsable de la disparition de nombreuses espèces animales et suspecté d'être cancérigène, est interdit (1970).

C) De la protection de l'environnement au développement durable

* L'idée de développement durable

Au début des années 1970, l'épuisement des ressources en matières premières devient une crainte largement partagée. Le rapport Meadows (1972) est un puissant détonateur : il met en évidence les dangers que la croissance économique et démographique fait peser sur la planète et sur l'humanité par :

- La multiplication des pollutions
- L'appauvrissement des sols cultivables
- L'épuisement des ressources énergétiques

Ainsi, l'exemple de l'exploitation de la ressource en eau est révélatrice :

Pour produire un kilo de riz, 1500 litres d'eau sont nécessaires ; il faut 15 000 litres pour produire un kilo de viande. Aujourd'hui, près de trois-quarts de la consommation mondiale en eau et d'usage agricole et plus de 300 000 000 d'hectares de périmètre sont irrigués.

Ce phénomène pose la question de la dégradation des sols et des écosystèmes, ainsi que celle des paysages. De plus, la raréfaction de la ressource en eau a entraîné l'exode rural de 25 000 000 de personnes dans le monde à la fin du 20^e siècle (Jacques Sironneau, *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial*, 1996).

De même, l'accès à l'énergie est source de tension car la demande mondiale pourrait augmenter de 60 % d'ici 2030 selon l'agence internationale de l'énergie, notamment en Chine et en Inde et, pays s'étant beaucoup industrialisée ces dernières années.

Ses réflexions débouchent progressivement sur l'apparition du concept de **développement durable**. Ce terme apparaît pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland, émis par la commission mondiale sur l'environnement et le développement qui dépend de l'ONU.

Ce rapport préconise de concilier la croissance économique, justifiée par l'impératif du développement humain et la nécessaire diminution des inégalités sociales, avec la préservation des ressources naturelles, afin de ne pas léser les générations futures.

* Le développement durable, un enjeu international

Le développement durable suppose une coopération internationale, qui prend forme, depuis 1992, dans l'organisation de grandes conférences, organisées régulièrement sous l'égide de l'ONU. Cette conférence rassemble des chefs d'état, des représentants des ONG et des grandes entreprises. L'objectif est de déterminer les priorités à respecter pour réaliser concrètement le développement durable. Elle porte sur des sujets divers- la gestion durable des forêts, de l'eau, de l'énergie, le respect de la biodiversité, la protection des sols...

La mise en œuvre de ces préconisations relève des états, mais l'investissement de ces derniers diffère.

L'action des pouvoirs publics est relayée par des entreprises et des acteurs de la société civile. Ainsi, à de nombreuses associations et les ONG militent en faveur du développement durable (WWF ; Action contre la faim...)

III - Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert

La gestion de la forêt française depuis le XVII^e siècle, qui correspond à une prise de conscience de l'État de la nécessité de s'assurer de la pérennité d'une ressource essentielle

A) La France, un pays forestier

→ Activité : Définir la forêt (pp. 334-335)

La forêt est une réalité paysagère et structurelle variable selon les milieux car elle peut être plus ou moins dense, plus ou moins haute, plus ou moins homogène quant à la nature et l'âge de son peuplement.

L'action de l'homme a grandement déterminé l'aspect actuel des forêts en prélevant, en sélectionnant, en entretenant ou abandonnant la forêt.

L'espace forestier se définit également par une certaine surface, qui peut être discontinue ou divisée en plusieurs appellations et propriétaires. La présence de l'arbre ne suffit pas à définir la forêt, mais elle peut exister en son absence : la forêt correspond à un statut juridique, et à ce titre, bénéficie d'une réglementation spécifique, même après un incendie qui l'aurait fait disparaître. Un glacier, une zone incendiée peut tout à fait entrer dans cette définition.

La forêt française comme objet d'étude inclut des formations végétales de toutes les zones bioclimatiques, de la forêt dense guyanaise aux hautes futaies de chênes de l'Allier, en passant par les maquis méditerranéens.

Elle abrite par conséquent une grande quantité d'espèces tant végétales qu'animales.

Par ailleurs, sa forme et sa présence sont le résultat de plusieurs processus : reboisement, plantation, abandon de terres, mode d'exploitation spécifique.

Il existe donc différents profils forestiers, qui correspondent à des usages et des besoins à une époque donnée. Du fait de cycles de croissance des arbres étalés sur plusieurs dizaines d'années, plus ou moins longs selon des espèces, il est nécessaire d'inscrire sa gestion dans le temps long. Cela signifie qu'il ne faut pas exploiter la totalité de la ressource, l'entretenir, prévoir son renouvellement, anticiper des besoins futurs, anticiper un aléa et intervenir après celui-ci. C'est ce que montre le schéma pour le pin des Landes. La forêt constitue aussi un élément du cadre de vie des populations, s'inscrit dans l'identité locale, appartient au patrimoine. Il y a donc un lien fort, un attachement des sociétés à leur forêt.

Définir la forêt :

Selon la FAO (Food Agriculture Organisation), la forêt est un territoire occupant une surface d'au moins 40 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité in situ, un couvert de bois et de plus de 10 % et une largeur moyenne de moins de 20 mètres (Institut géographique nationale). De cette définition n'intègre pas les surfaces boisées dans la fonction principale et agricoles ou urbaine.

Du point de vue juridique, c'est-à-dire de la propriété foncière, des listes trois types de forêts la France :

- Les forêts privées, qui sont les plus nombreuses (près de 75 % de la totalité des forêts)
- Les forêts domaniales, qui appartiennent à l'état et sont gérés par l'ONF (Office National des Forêts). Elle ne compte plus de 1500, elles sont souvent d'origine ancienne, remontant à la période de l'ancien régime.
- Les forêts communales, qui appartiennent aux collectivités locales (communes et départements), elles sont également gérées par l'ONF

La forêt représente une ressource renouvelable, c'est un milieu spécifique valorisé et protégé.

La superficie des forêts française n'a cessé d'augmenter depuis un siècle, passant de 19% du territoire en 1908 (10 millions d'hectares) à 31% du territoire en 2018 (16,9 millions d'hectares) - Source : Inventaire des forêts.

La surface forestière en France a beaucoup augmenté depuis le 19^e siècle, elle est le résultat d'une politique de reboisement actif lancée par Napoléon III, est poursuivie jusqu'à nos jours

Depuis les années 1980, la superficie forestière progresse de 0,1 % par an en moyenne avec des taux plus élevés dans les régions méditerranéennes et en Bretagne.

En effet, la répartition spatiale des forêts sur le territoire est inégale : elles sont peu présentes dans le nord et ouest du pays, est très présente dans le sud-ouest (les Landes représentent le plus grand massif forestier d'Europe avec une superficie de d'un million d'hectares)

B) Un héritage historique de plus de trois siècles

*** Le rôle de Colbert durant le règne de Louis XIV**

→ Activité : La forêt française depuis Colbert (pp. 336-337)

« La France périra faute de bois ». Phrase attribuée à Colbert en 1661.

La reprise en main des forêts par Colbert intervient à partir du début du règne personnel de Louis XIV, qui entend faire de la France la principale puissance en Europe. La forêt doit être mise au service de cette ambition politique, en fournissant du bois de qualité en quantité suffisante pour les besoins de la construction navale.

En effet, le roi entend doter la France d'une marine de guerre à même de concurrencer ses rivales anglaise et hollandaise, mais aussi espagnole, pour participer à l'expansion coloniale. La marine marchande voit ses besoins augmenter, alors que sont créés plusieurs grandes compagnies commerciales et des arsenaux à Toulon et Rochefort. Or les navires ont besoin de bois aux formes très spécifiques : des arbres droits et hauts pour les mâts, des morceaux courbes issus de bois souples et résistants pour les pièces de la coque. Colbert bénéficie en outre d'une conjoncture économique favorable et de quelques années de paix en début de règne pour mener à bien ses projets.

Malgré une superficie de 13 000 000 d'hectares, le bois nécessaires à la construction des navires de guerre est insuffisant, ce qui implique des importations car il faut près de 4000 chênes centenaires pour construire un grand vaisseau.

C'est pourquoi Colbert institue une politique forestière d'état : l'ordonnance royale de 1669 qui décideront de la préservation de moins de 5 % de la forêt française, et leur donne de nouvelles plantations, réglemente l'abattage des arbres et réorganisa l'administration des forêts.

L'objectif premier n'est pas celle d'une préservation au sens écologique du terme, il s'agit d'abord de satisfaire les intérêts économiques et militaires au service de la puissance du royaume de France.

Cette politique, qui est coordonnée avec une réorganisation des chantiers navals porte rapidement ses fruits : en 1673, 26 navires et 6 galères sortent des chantiers navals de Rochefort, travaille plus de 20 000 personnes. A la mort de Colbert, la marine française possède plus de 300 navires.

*** L'impact de la révolution française**

La révolution française met un terme à la politique Colbertiste :

Une loi de 1791 rétablit la liberté de l'abattage des arbres, mais ne remet pas en place une réglementation, par l'adoption du premier Code forestier en 1837, un texte de loi qui regroupe tous les règlements concernant l'exploitation et la protection des forêts.

Il faudra toutefois du temps pour voir les effets car la faiblesse du contrôle étatique conduit à un recul de la forêt jusqu'au milieu du 19^e siècle.

* Le Second Empire de Napoléon III

Le second empire renoue avec une politique de reboisement, dont les effets sont encore perceptible aujourd'hui. C'est de cette façon que le massif des landes s'est constitué : espace recouvert par une zone humide utilisée par les éleveurs bovins de la région. Une loi de 1857 décidé de lancer de grands travaux et d'assainir les marécages pour ensuite les plantes et des milliers de port maritime, sous la direction de l'ingénieur des ponts et chaussées Nicolas Brémontiers. Des lors, la surface forestière ne fait que progresser, phénomènes qui se prolonge jusqu'à nos jours.

La création de forêts par l'homme répond d'après les deux documents à des problèmes spécifiques d'une époque donnée. Les boisements des Landes sont la conséquence de plusieurs décisions : celle de boiser les dunes littorales au XVIIIe, pour mettre fin à l'invasion du sable dans les terres agricoles, et à l'ensevelissement de villages. Les seigneurs locaux avaient tout intérêt à cela pour conserver leur source de revenus. Fixer les dunes, et donc le trait du littoral, rendait aussi plus sûre la navigation côtière. Sous Napoléon III, ce sont les préoccupations sanitaires qui sont mises en avant pour justifier le boisement de zones marécageuses jugées insalubres et improductives (elles n'étaient utilisées que comme terrain de parcours pour le bétail). Le texte justifie également la volonté de créer une ressource (le bois d'abord, mais aussi des terres « saines » pour l'agriculture à moyen terme) pour assurer le développement des communes de cette partie du territoire national. La création de chemin d'exploitation contribue également au désenclavement du territoire. On peut sans doute aussi y voir la manifestation d'une sensibilité esthétique, paysagère, le XIXe siècle étant celui du romantisme. Et Napoléon III aimait séjourner dans la région, que ce soit à Arcachon ou à Biarritz !

C) Des espaces aménagés qui remplissent plusieurs fonctions

* Un espace à protéger où se multiplient les risques :

Les forêts sont aujourd'hui des espaces aménagés, sous l'étroit contrôle de l'État et des pouvoirs publics, qui ont pour objectif de répondre aux besoins de la société tout en préservant la ressource.

Historiquement, les forêts servaient à se procurer des ressources en bois pour se chauffer et pour la construction de bâtiments. La filière bois est donc ancienne, avec l'existence de scieries et de papeteries à proximité des massifs forestiers.

Depuis les années 1970, la forêt est également perçue comme un espace fragile à protéger elle remplit alors une fonction patrimoniale et paysagères, encourager par l'adoption de lois de protection et à l'existence du label « forêt d'exception » créée en 2008. La forêt est donc en voie de patrimonialisation, ce qui accroît le risque de voir la forêt se figer.

Les taux de boisement représentés par département témoignent de l'inégale répartition de la forêt sur le territoire métropolitain. Les principaux massifs forestiers français correspondent en grande partie aux zones de relief : Vosges, Jura, Alpes, Corse, Pyrénées et Massif central, Ardennes. À cela s'ajoutent le Sud-Ouest (Landes et Périgord) et le Val de Loire (Sologne). Cette géographie peut s'expliquer par le moindre intérêt de ces zones pour l'agriculture, pratique pour laquelle ont été effectués les grands défrichements. Mais la forêt a aussi été dans certains cas plantée par l'homme.

La forêt constitue un risque pour l'homme car elle peut compromettre sa présence et certaines de ses activités. Le document 4 montre l'intervention de canadiens, avions porteurs d'eau, dans une zone habitée du littoral varois cernée par les flammes. Le feu peut provoquer des dégâts matériels (destructions), mais aussi causer des blessés et des morts. Le document 5 montre les pentes dénudées et raviniées du mont Ventoux en 1902.

L'absence d'arbres, liée à leur surexploitation, a entraîné une accélération du ruissellement, de l'érosion des sols, l'apparition de torrents qui ont emporté des terres agricoles. La restauration de la forêt et des lits des torrents a permis de stabiliser les versants et protéger les installations humaines. On pourrait ajouter que certaines

espèces d'arbres peuvent provoquer des allergies chez des individus, ou que les chutes d'arbres et de branches occasionnent des accidents routiers et des destructions ponctuelles. Des accidents peuvent aussi impliquer la faune hébergée par la forêt (chevreuils, sangliers), quand ce ne sont pas des contacts, empoisonnements, piqûres ou morsures qui peuvent s'y produire.

En retour, l'homme constitue une menace pour la forêt car sa présence accroît la pression sur celle-ci : les risques d'incendies se trouvent augmentés par des actes malveillants ou accidentels (jet de cigarette, écobuage non maîtrisé) ; l'homme menace aussi les écosystèmes par des prélèvements sélectifs (espèces animales et végétales, mais aussi minérales dans le cas de carrières et mines) ; le fait d'introduire des espèces qui peuvent s'avérer invasives peut détruire, réduire, fragiliser ou modifier la forêt ; enfin, les défrichements agricoles, le surpâturage peuvent faire disparaître la forêt ou en réduire la biodiversité.

* Une fonction récréative

Depuis les années 1990 se développe la fonction récréative, notamment pour les forêts se trouvant à proximité des espaces urbains. Elles deviennent des lieux de loisirs (randonnée, parcours de santé, site sportif, centre équestre, accrobranche...). L'ensemble de ces activités représentent environ 450 000 emplois.

Par exemple, la forêt de Fontainebleau est un exemple de ces forêts périurbaines très fréquentée par le bassin parisien. Elle est constituée d'une superficie de 20.8.1000 hectares, localisée à 60 kilomètres au sud de Paris, dans le département de la Seine-et-Marne et accueille plus de 15 000 000 de visiteurs par an.

Elle nécessite pour cela d'être entretenue et accessible (pistes forestières), ce qui est une des tâches de l'ONF qui gère les forêts domaniales (doc. 3).

Cet organisme est le gestionnaire qui doit assurer l'exploitation, la protection et le renouvellement de la forêt à l'échelle nationale, élaborer une politique cohérente et une stratégie à long terme. Or toutes les forêts ne se prêtent pas aux mêmes usages selon leur localisation (proches ou éloignées des villes), leur qualité paysagère, la valeur du bois sur pied (selon la composition et la qualité des arbres). Ainsi s'opère une sélection des usages : les forêts de grande qualité écologique font l'objet de protection, d'autres d'exploitation de la ressource en bois, la plupart d'usages multiples notamment comme ressource (cueillette) ou terrains de parcours pour le bétail. Il arrive cependant que des conflits se produisent en matière d'usage, comme indiqué dans le document 4 : éleveurs de moutons et protecteurs du loup expriment leur désaccord, la présence du prédateur étant une menace pour l'élevage.

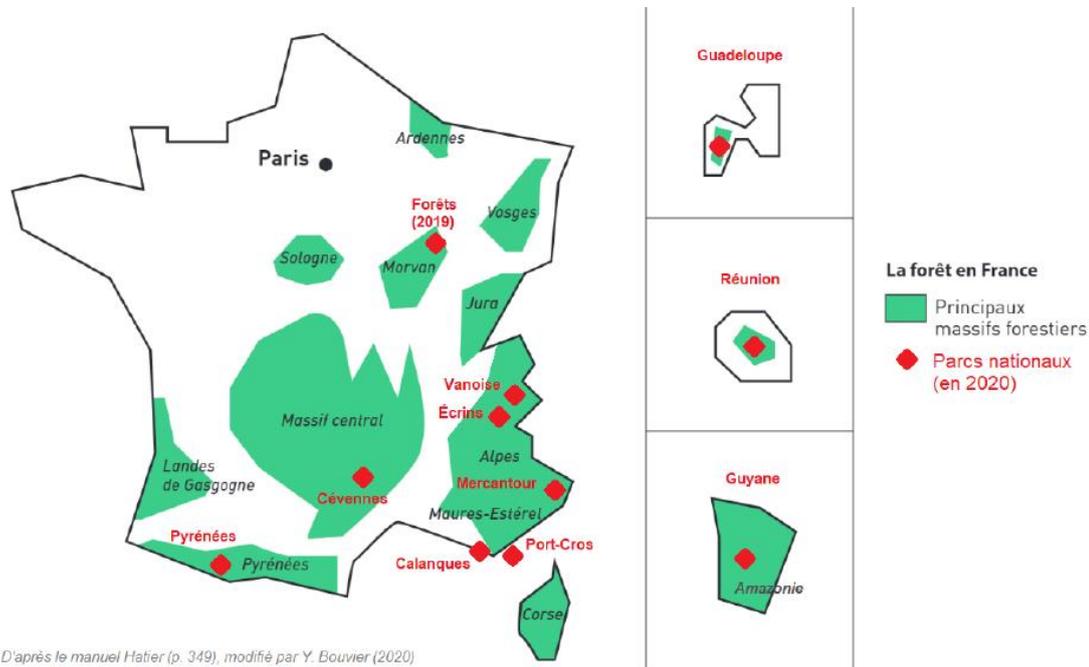
Bilan :

La gestion des espaces forestiers dépend du type de forêt et des enjeux dont ils font l'objet. Les forêts domaniales appartiennent à l'État et sont directement gérées par l'ONF (doc. 3) ; mais il existe aussi une multitude de propriétaires privés, ainsi que des collectivités (communes, départements). Surtout, les espaces forestiers sont pratiqués par de très nombreux usagers, la forêt étant en grande partie un espace public : chasseurs, clubs sportifs, associations de défense de la nature, qui y ont chacun des centres d'intérêt, des représentations qui peuvent entrer en conflit. L'exploitation de la forêt peut nuire au maintien de la biodiversité et à la qualité des paysages, priver les usagers de leur espace de ressource ou de loisir. Pour les éleveurs, la forêt est une ressource pour le bétail, pour les écologistes, la forêt est un espace où la nature doit conserver tous ses droits et où l'homme doit limiter son impact. Chasseurs, éleveurs et écologistes constituent des groupes de pression, des lobbies qui manifestent épisodiquement pour défendre leurs intérêts respectifs (doc. 4). Certains choix de l'ONF en matière de gestion ou défaillances de sa part peuvent aussi faire l'objet de critiques

Conclusion

Problématique :

Par quels processus l'Humanité est-elle passé d'une exploitation de son environnement à la prise de conscience de la nécessité de la préserver et de la protéger ?



→ Génère le besoin de...

→ Renforce / favorise

→ Limite totalement (localement)

→ Limite sans empêcher



DE LA CONSERVATION A LA PROTECTION : UNE LENTE ÉVOLUTION